



Le Président

N° 02435 / PR

Papeete, le

22 AVR. 2020

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

S/c de
Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Question écrite au gouvernement – Aménagement et entretien du bain de la rivière Vaima sis à Mataiea

Réf. : - Lettre n° 507/2020/APF/SG/STL du 20 mars 2020 relative à l'aménagement et entretien du bain de la rivière Vaima sis à Mataiea ;
- Lettre n°46/2020/GTH/CAB/ET/et du 19 mars 2020

Madame la Représentante,

Par courrier en date du 20 mars 2020 ci-dessus référencé, le Président de l'Assemblée de la Polynésie française me transmettait, en application des dispositions de l'article 37 du règlement intérieur de notre assemblée, votre lettre en date du 19 mars 2020 par laquelle vous vous interrogez sur les projets d'aménagement et de valorisation de la rivière de la Vaima située dans la commune de Mataiea.

Les parcelles de terres attenantes à la source appartiennent à la commune de Teva I Uta. Aussi, il conviendrait d'adresser directement votre courrier au maire de la commune.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes hommages.

Edouard FRITCH

